

GERMICIDAL CLEANER

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

GERMICIDAL CLEANER Nom du produit

Autres moyens d'identification

Sans objet

Utilisation recommandée

désinfectant

Restrictions d'utilisation

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

Produit vendu prêt à être utilisé

Société Ecolab Inc.

1 Ecolab Place

St. Paul, Minnesota USA 55102

1-800-352-5326

Informations relatives aux

soins d'urgence

1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)

Date d'émission 04/26/2017

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4 Toxicité aiguë (Dermale) : Catégorie 4 Irritation occulaire Catégorie 2B

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger



Mot indicateur Attention

Déclarations sur les risques

: Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

Provoque une irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

> Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Le mauvais emploi intentionnel du ce produit par son inhalation délibérée peut être nocif ou mortel.

Intervention:

CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

913734-02 1/9

GERMICIDAL CLEANER

rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Laver les

vêtements contaminés avant réutilisation.

Elimination:

Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination

des déchets agréée.

Autres dangers : Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance pure/mélange Mélange

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
éthylène diamine tetra acétate	64-02-8	5 - 10
hydrocarbures aliphatiques	106-97-8	5 - 10
2-butoxyéthanol	111-76-2	1 - 5
n-Alkyl(60% C14, 30% C16, 5%C12, 5%C18) dimethyl benzyl ammonium chlorides	53516-76-0	0.115
Alkyldimethylethylbenzyl ammonium chloride	8045-21-4	0.115

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les

veux

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Employez si possible un savon doux. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se

développe et persiste.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à

une assistance médicale.

Protection pour les

secouristes

: Aucune précaution particulière n'est requise pour les secouristes.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

: Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur

les effets sur la santé et les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à Moyen d'extinction approprié

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction

inadéquats

: Inconnu.

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Contenant sous pression. Peut éclater s'il est chauffé.

Produits de combustion

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

913734-02 2/9

GERMICIDAL CLEANER

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de phosphore

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou

souterraines.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Méthodes et matières pour le : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger

: Contenu sous pression. Ne pas perforer. Se laver les mains

soigneusement après manipulation.

Conditions de stockage sures : Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans des récipients

étiquetés appropriés

Température d'entreposage : 5 °C à 25 °C

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type d'exposition	Concentration admissible	Base
Aliphatic hydrocarbons	106-97-8	TWA	800 ppm 1,900 mg/m3	NIOSH REL
		STEL	1,000 ppm	ACGIH
2-butoxyethanol	111-76-2	TWA	20 ppm	ACGIH
		TWA	5 ppm 24 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	50 ppm 240 mg/m3	OSHA Z1

Mesures d'ordre technique : Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection des mains : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

913734-02 3 / 9

GERMICIDAL CLEANER

Protection de la peau : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils

de protection respiratoire agréés appropriés.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : aérosol

Couleur : clair, jaune pâle

Odeur : douce

pH : 11.8 - 12.8, (100 %)

Point d'éclair : Sans objet, N'entretient pas la combustion.

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

: 100 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible
Limite d'avalorisité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

inférieure

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 0.9786 Solubilité dans l'eau : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible
poids moléculaire : Donnée non disponible

COV (composés organiques

volatils)

: Donnée non disponible

Chaleur de combustion : 2.05 kJ/g

913734-02 4 / 9

GERMICIDAL CLEANER

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Inconnu.

Produits de décomposition

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de phosphore

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies

possibles d'exposition

: Contact avec les yeux

Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque une irritation des yeux.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Nocif par inhalation. Le mauvais emploi intentionnel du ce produit par

son inhalation délibérée peut être nocif ou mortel.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Évaluation de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Irritation

Contact avec la peau : Pas d'information disponible.

Ingestion : Aucun symptôme connu ou prévu.

Inhalation : Pas d'information disponible.

Toxicité

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible Toxicité cutanée aiguë : Donnée non disponible

913734-02 5 / 9

GERMICIDAL CLEANER

Corrosion et/ou irritation de la

peau

: Donnée non disponible

Lésion/irritation grave des

yeux

: Donnée non disponible

Sensibilisation cutanée ou

respiratoire

: Donnée non disponible

Cancérogénicité : Donnée non disponible

Effets sur la reproduction : Donnée non disponible Mutagénécité de la cellule : Donnée non disponible

germinale

STOT - exposition unique

STOT - exposition répétée

: Donnée non disponible : Donnée non disponible : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

: Donnée non disponible

Composants

Tératogénicité

Toxicité aiguë par inhalation

: hydrocarbures aliphatiques 4 h CL50 Rat: 280000 ppm

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Produit

Toxicité pour les poissons

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

: Donnée non disponible : Donnée non disponible

Toxicité pour les algues

: Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons

: éthylène diamine tetra acétate 96 h CL50 Poissons: 121 mg/l

hydrocarbures aliphatiques 96 h CL50 Poissons: 22.03 mg/l

2-butoxyéthanol 96 h CL50: 1,474 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

: 2-butoxyéthanol 48 h CE50: 690 mg/l

Composants

Toxicité pour les algues : 2-butoxyéthanol

72 h CE50: 911 mg/l

Persistance et dégradabilité

913734-02 6/9

GERMICIDAL CLEANER

Sans objet - Biocide

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à

l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer

conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans

une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

Transport terrestre (DOT)

No. UN : 1950

Description des : AÉROSOLS

marchandises

Classe : 2.1 Dangereux pour : non

l'environnement

Transport maritime (IMDG/IMO)

No. UN : 1950
Description des : AÉROSOLS

marchandises

_ .

Classe : 2.1 Polluant marin : non

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

EPA Numéro : 706-65-1677

d'enregistrement

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

913734-02 7 / 9

GERMICIDAL CLEANER

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Risque aigu pour la santé

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux

exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être déclarés

tels qu'établis sous SARA Title III, Section 313:

2-butoxyéthanol 111-76-2 4 %

California Prop 65

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

Inventaire des États-Unis TSCA :

En conformité avec les inventaires

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Ce produit contient un ou plusieurs ingrédients qui ne sont pas répertoriés dans la liste extérieure (LES) ou intérieure (LIS) des substances canadienne.

Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

non établi(e)

Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

non établi(e)

Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :

non établi(e)

Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

non établi(e)

Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :

non établi(e)

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

non établi(e)

Inventaire de Taiwan pour substance chimique :

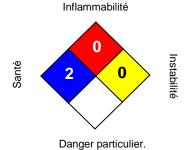
non établi(e)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

913734-02 8 / 9

GERMICIDAL CLEANER

NFPA:



HMIS III:

SANTÉ	2
INFLAMMABILITÉ	0
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 =Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = Extreme, * = Chronique

Date d'émission : 04/26/2017

Version : 1.0

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

913734-02 9 / 9